CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E197651 **VALABLE JUSQU'AU** 17/07/2024

ÉDITÉ LE **19/12/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/07/2021
Forme juridique : SAS
Capital : 30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Siret : **901 400 556** **00022**
Code NACE : 4321A
Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
ERGO SV75018041T10684-3

Assurance Responsabilité Civile :
ERGO SV75018041T10684-3

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : **SPECIALISTE RENOVATION ENERGETIQUE**

19 RUE H D ESTIENNE D ORVES
93500 PANTIN

Téléphone : 07 62 65 56 43 **Fax :**
Portable : 07 62 65 56 43

Site Internet :
E-mail : sre.gestion@gmail.com

Responsabilité légale :
MAMOU LIOR ERTHZEL PRÉSIDENT / MAMOU LIOR ERTHZEL PRÉSIDENT

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7121 PROB	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	18/07/2023
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	18/07/2023
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	18/07/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	18/07/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	18/07/2023
o Isolation des combles perdus	18/07/2023
o Isolation des planchers bas	18/07/2023

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE PARIS
20 BIS RUE BOISSIERE
RDC
75016 PARIS CEDEX 16

Version 01-2023

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.